



MAH 2 : AGRESSION

Le mardi 26 aout 2025 vers 10h00 au deuxième étage, lors de la sortie de son codétenu pour la deuxième série parloir le détenu K force le passage car il désire avoir une audience avec la gradée du secteur.

Malgré de multiples injonctions de l'agent pour qu'il puisse réintégrer sa cellule ce dernier refuse et est bien décidé à voir la gradée car il est transféré l'après-midi vers un autre établissement de la DISP.

L'alarme est déclenchée et les renforts arrivent immédiatement sur les lieux.

Le détenu K va saisir notre collègue L au niveau du cou en lui faisant une prise.

Grace au professionnalisme et sang froid des personnels présents, ce fou furieux sera tant bien que mal maîtrisé.

Nous avons surement évité un drame.

Mais c'est mal le connaître car il ne va pas s'arrêter en si bon chemin et va se transformer en LAMA. En effet, il va cracher à plusieurs reprises sur les collègues.

Le LAMA sera placé en prévention au quartier disciplinaire.

Lors de l'intervention, notre collègue Z sera blessée et par la suite conduite à l'hôpital.

Que dire de cette prise en charge ainsi que de l'acheminement de l'agent vers l'hôpital ?

Juste une **HONTE !!!**

Après quasi une heure d'attente, toujours pas de véhicule administratif pour emmener l'agent.

Et quand on trouve une clé de voiture on se rend compte que cette dernière n'est plus sur site !?!

Suite à l'intervention du **syndicat Force Ouvrière Justice** au niveau du Chef d'établissement et de la Direction Interrégionale, le transfert du LAMA sera annulé.

La collègue Z sortira de l'hôpital avec 1 mois d'arrêt et L qui ressent des douleurs au niveau du cou doit voir un médecin.

Le **syndicat local Force Ouvrière Justice** a été désagréablement surpris de constater que le détenu K se trouvait dans une geôle au niveau des vestiaires en attente de son transfert, et ce malgré son annulation !

Cela est surement dû à un manque de communication ou à de la maladresse.

Le **syndicat local Force Ouvrière Justice** condamne avec fermeté cette lâche agression.

Le **syndicat local Force Ouvrière Justice** exige une sanction disciplinaire et judiciaire exemplaire.

Le **syndicat local Force Ouvrière Justice** souhaite un prompt rétablissement à nos collègues et les accompagnera dans leurs démarches administratives et judiciaires.

Le **syndicat local Force Ouvrière Justice** exige le transfert de cet énergumène à l'issue de sa sanction disciplinaire.

Adresse du Bureau local :

Bureau Local Force Ouvrière Justice CP Orléans-Saran

4024 Ancienne route de Chartres 45770 SARAN

Mail : slpfocpos@gmail.com

Tel : Ligne externe 02.18.69.51.06 / Ligne interne 8106

SLP FO Justice Orléans Saran

Le : 27.08.2025

